

SEANCE DU 13 MARS 2021

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

*Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
 Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie*

AFFAIRE 2021-C011

STRATEGIE INTERCOMMUNALE D'ATTRACTIVITE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS – CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE

L'an deux mille vingt-et-un, le treize mars le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de la Plaine des Palmistes, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.

Le Président certifie ;

Que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **05 mars 2021**

Que la condition de quorum a été atteinte

Le nombre des membres en exercice : **47**

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
31	10	6	47

ÉTAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Michel VERGOZ, Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Alexa SOUPOU, Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Vivianne PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean-Claude FENELON, Madame Sabrina DIJOUX, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Marie-Michèle MARIAYE, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean-Louis VITAL, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Ludovic ALAMELOU, Madame Loraine MERGY, Monsieur Daniel GONTHIER.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Moussa SAÏD, Madame Valérie PAYET-GANGNANT, Madame Jimmye COUPOU, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Madame SOUCANE Cindy.

A DONNE PROCURATION :

Monsieur Stéphane FOUASSIN a donné procuration à Madame Sidoleine PAPAYA,
 Madame Primilla CEVAMY a donné procuration à Madame Sabrina DIJOUX,
 Monsieur Jean-Paul CONSTANT a donné procuration à Monsieur Laurent RAMASSAMY,
 Madame Catherine Anne PAYET a donné procuration à Madame Stéphanie POÏNY-TOPLAN,
 Monsieur Gilles NAZE a donné procuration à Monsieur Laurent PAPAYA,
 Monsieur Jean-Paul VIRAPOULLE a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,
 Monsieur Jean-Marie VIRAPOULLE a donné procuration à Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane,
 Madame Marie-Lise CHANE-TO a donné procuration à Monsieur Jean-Claude FENELON,
 Madame Sylvie PAYET a donné procuration à Monsieur Patrice SELLY,
 Madame Marie-Valentine SERRANO a donné procuration à Monsieur Jean-Louis VITAL.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

Le Président

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210313-2021-C011-DE
 Date de transmission : 18/03/2021
 Date de réception préfecture : 18/03/2021



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU 13 MARS 2021
 AFFAIRE 2021-C011**

**STRATEGIE INTERCOMMUNALE
 D'ATTRACTIVITE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS
 CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi « ELAN »)

L'ensemble des communes de la CIREST est couvert par un dispositif ou un programme de renouvellement urbain ou de revitalisation de territoire, afin de rendre leurs centres-villes et centres-bourgs plus attractifs.

Le tableau ci-dessous vous apporte une approche synthétique du territoire sur ces différents programmes:

	Saint-André	Saint-Benoit	Bras-Panon, Salazie, La Plaine des Palmistes, Ste Rose
Programme rénovation urbaine avec l'ANRU	Convention NPNRU Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	Convention NPNRU Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain	
Programme de revitalisation des centres-villes /centres-bourgs	Lauréate Action Cœur de Ville (ACV) Convention cadre ACV signée en 2019 12 mois phase d'initialisation		Lauréates Petites Villes de Demain (PVD) en décembre 2020 Convention d'adhésion PVD à signer au 1^{er} trimestre 2021 18 mois phase d'initialisation maxi, pour réalisation de diagnostics Accompagnement CIREST par chef de projet PVD
<u>1-Phase d'initialisation</u>	Demande de prorogation phase d'initialisation au 31 mars 2021 notamment en lien avec la CIREST		
<u>2-Phase opérationnelle</u> Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) <u>1 ORT par</u>	Ville ACV Diagnostic et plans d'actions réalisés avec périmètres géographiques précis 2021 : Avenant à la convention cadre ACV	Ville principale Quand diagnostic et plan d'actions réalisés avec périmètres géographiques précis (accompagnement)	Villes PVD Quand Diagnostic et plans d'actions réalisés : avec périmètres géographiques précis : Avenant convention d'adhésion et intégration à la convention ORT

Accusé de réception en préfecture
 974-249740093-20210313-2021-C011-DE
 Date de télétransmission : 18/03/2021
 Date de réception préfecture : 18/03/2021

Au vu de la pleine couverture du territoire par ces différents dispositifs, la CIREST souhaite développer une vision coordonnée et complémentaire des deux nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU), de Saint-André et de Saint-Benoît, et assurer la cohérence des programmes Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD).

A cet effet, la CIREST propose aux 6 communes une nouvelle stratégie territoriale pour l'attractivité de leurs centres-villes et centres-bourgs, notamment par la mise en place d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) à l'échelle intercommunale, regroupant la ville principale (Saint-Benoît), la ville ACV (Saint-André), les 4 villes de moins de 20 000 habitants PVD (Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Salazie, et Sainte-Rose).

L'ORT est un outil opérationnel d'aménagement du territoire émanant de la loi ELAN de 2018. C'est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

Les 6 communes de la CIREST peuvent disposer d'une ORT.

L'ORT a vocation à:

- intervenir sur l'habitat (lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance),
- intervenir sur la production de logements attractifs (retour des familles en ville)
- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, le maintien de l'offre de services adapter pour les personnes âgées, de commerces et d'équipements,
- valoriser le patrimoine et les paysages,
- développer des mobilités au sein d'une ville inclusive.

La convention ORT CIREST intégrera le projet d'avenant de la commune de Saint-André, et cela dès mars 2021.

De plus, les quatre villes de moins de 20 000 habitants du territoire sont lauréates du programme de revitalisation des centres-villes/centres-bourgs, « Petites Villes Demain » (PVD). Le pilotage est assuré par la CIREST, avec un chef de projet PVD dédié aux communes, porté par la CIREST et financé par la Banque des territoires et l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), afin de conférer une lecture cohérente du développement du territoire Est.

La déclinaison du programme PVD se fera en deux phases :

1. La phase d'initialisation avec la signature de la Convention d'adhésion entre la CIREST et les 4 communes, pour la réalisation des diagnostics liés aux différents projets identifiés, la construction d'un plan d'actions avec une délimitation précise du périmètre d'intervention. Cette convention d'adhésion aura une durée maximum de 18 mois.
2. A l'issue de la convention d'adhésion, un passage en phase opérationnelle, avec la signature d'un avenant à la convention initiale intégrant le plan d'actions validé. A cette phase opérationnelle, s'ajoutera la signature de la convention d'Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT).

Procusé de réception en préfecture
974-249740093-20210313-2021-C011-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021

Considérant que la Commission Aménagement, Habitat et Mobilité qui s'est réunie le 26 février 2021 a émis **un avis favorable**.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du présent rapport et du projet de convention ORT en annexe.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant Action Cœur de Ville (ACV) de la commune de Saint-André en annexe
- d'autoriser le Président à signer l'Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) intercommunale et tous documents y afférents avec l'ensemble des communes de la CIREST, l'Etat et les partenaires.

**Pour extrait conforme,
Fait à Saint-Benoît, le 7 MARS 2021**

Le Président

Patrice SELLY



Accusé de réception en préfecture
974-249740093-20210313-2021-C011-DE
Date de télétransmission : 18/03/2021
Date de réception préfecture : 18/03/2021